

24 GV
SARL au capital de 700.000 Euros
Siège social : 77 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris
RCS PARIS 799 402 599

PROCES VERBAL DES DECISION DU GERANT

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE 08 OCTOBRE
A 17H

Monsieur Yannick MAILLOT, gérant de la société 24 GV a pris, en application des dispositions de l'article L223-18 du code de commerce et de l'article 4 des statuts de la société, les décisions portant sur les points suivants :

- Transfert du siège social,
- modification corrélative des statuts,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités,

DECISION 1

Le gérant décide, par application de l'article L223-18 du code de commerce et de l'article 4 des statuts de la société, de transférer le siège social de la société du 77 avenue des Champs Élysées 75008 Paris au 45 rue Pierre Charron 75008 Paris, et ce, à compter du 08 octobre 2024.

DECISION 2

En conséquence de la décision précédente, le gérant décide de modifier l'article 4 des statuts de la société qui est désormais rédigé comme suit :

« *ARTICLE 4 Siège social :*

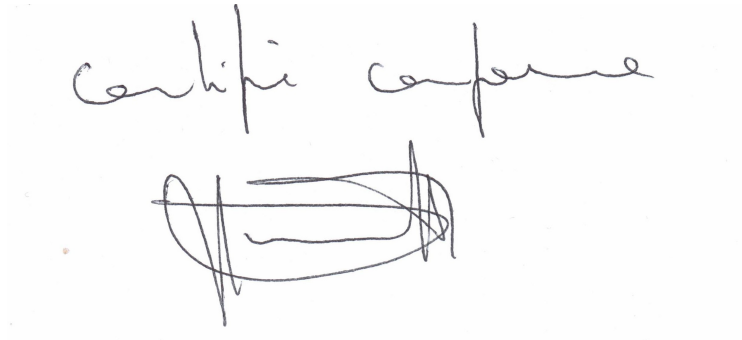
Le siège social est fixé : 45 rue Pierre Charron 75008 Paris»

Le reste de l'article est inchangé.

DECISION 3

Le gérant donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal par le gérant.



certifié conforme

[Handwritten signature]